

Procès-verbal du Conseil municipal du

Mercredi 06 septembre 2023 à 19h00

Le six septembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur BETBEDER Francis, Maire.**

Etaient présents : M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, M. MONRREJEAU Roger, Mmes RIVOT Laurence M. SAINT AUBIN Laurent, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck.

Absents excusés : Mmes COMETS Véronique, LASARTE Magali, SUSANNE Laure, M. MASSOT Philippe, M. CLAVERIE Julien.

Procurations de Mme COMETS à M. BETBEDER, M. CLAVERIE à M. SAINT AUBIN, M. MASSOT à M. MONRREJEAU.

Secrétaire de séance : Mme BOUGAULT Claudette

En présence de Mme VERGEZ Janine, secrétaire de mairie et Mme BRUMONT Elsa, adjointe administrative, à la table du conseil.

M. le Maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2023
2. Création de poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
3. Délibération Convention EPFL 2023
4. Informations diverses

1 – Procès-verbal de la séance du 16 juin 2023

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 juin 2023.

2 – Création de poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Laure LACAZETTE informe le Conseil que suite à la parution de l'offre d'emploi d'adjoint administratif territorial de catégorie B ou C, 32 candidatures ont été reçues territoire et hors territoire. 7 personnes ont été convoquées à un entretien le 25/08/2023 et le 26/08/2023, auquel participait M. le Maire, Philippe MASSOT et Elsa BRUMONT et elle-même.

3 candidates ont été sélectionnées, la décision est en cours.

Un poste administratif territorial doit être créé.

Daniel SIBERCHICOT se demande pourquoi Janine VERGEZ n'a pas été sollicité pour les entretiens.

Laure LACAZETTE lui répond que c'est Elsa BRUMONT qui va travailler avec la personne qui sera engagée pour la continuité du service, cependant Janine VERGEZ a participé en amont à la sélection des candidats retenus pour un entretien et elles ont échangé également sur la répartition des activités.

Franck BREDE s'interroge sur le poste qu'elles occupaient auparavant.

M. le Maire lui répond qu'elles n'étaient pas secrétaire de mairie, car elles exerçaient dans de plus grandes mairies des emplois plus ciblés sur des services comme l'état civil, l'accueil par exemple.

Laurie ARAMENDI demande si parmi les candidatures, il y aurait une personne spécialisée en urbanisme qui est une partie importante de l'activité.

M. le Maire précise que dans les 3 cas, il n'y a pas cette spécialisation, les candidats n'ont pas tous les mêmes compétences pour un poste identique.

Laurent SAINT AUBIN intervient car il n'y a pas pour lui le même urbanisme entre St Palais et Ste Marie de Gosse.

Laurie ARAMENDI lui répond qu'une fois la hiérarchie des normes, la nomenclature connues, le déroulé est identique, il suffit de l'adapter.

Laure LACAZETTE rappelle que la situation est identique à celle rencontrée lors du recrutement d'Elsa BRUMONT. Selon les secrétariats de mairie les compétences sont différentes. Il y en a 2 qui ont plus le bon profil sur les 3.

Franck BREDE demande s'il y a eu des candidatures d'habitants de Sainte Marie.

M. le Maire lui répond qu'il y en avait eu 2, mais qui ne correspondaient pas du tout au profil recherché.

Laure LACAZETTE précise que des candidatures n'ont pas du tout été traitées car elles venaient d'un environnement tout à fait différent, style le tourisme par exemple.

Laurie ARAMENDI s'interroge sur leur situation administrative, notamment la reprise d'ancienneté à prendre en compte, si les agents sont adjoints administratifs principaux ou pas, leur dernier échelon etc. Il faut penser à s'appuyer les mêmes éléments. Même si c'est le Centre de Gestion qui décide, il faut les reprendre dans le bon échelon. Elles ou ils.

La prise d'emploi est prévue au 1^{er} novembre.

Laure LACAZETTE rajoute que les 3 candidates ont verbalisé leur intention de changer de poste et pas seulement pour se rapprocher de leur domicile.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil émet un avis FAVORABLE à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

3 – Délibération Convention EPFL 2023

Stéphane SIMON informe le Conseil que la délibération porte sur l'approbation de la convention-type à intervenir entre MACS et chaque commune membre ayant pour objet de fixer le montant de la contribution communautaire à l'Établissement Public Foncier Local « Landes Foncier » et celui de chaque commune à MACS.

Le tableau était annexé à l'ordre du jour.

Ce droit de mutation représente pour la période 2020/2022 51351€ pour Ste Marie, la participation MACS à « Landes Foncier » est de 8% soit 4108€ et la participation de 1/3 des 8% qui est demandée à chaque commune par MACS est de 1369.36€ pour Ste Marie.

L'Établissement Public Foncier Local permet aux communes d'acheter des bâtiments ou du foncier.

Par exemple, la commune a pu acheter BUGA par ce biais-là.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil APPROUVE le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune, et il AUTORISE M. le Maire à signer cette convention auprès de la Communauté et d'en POURSUIVRE l'exécution.

4 – Informations diverses

- Projet BUGA

M. le Maire informe le Conseil qu'une question se pose sur le rachat du bâtiment et du foncier que la commune avait acquis pour 120 000 € il y aura 5 ans en 2024.

La 1^{ère} année la commune avait bénéficié d'un abattement de 20% soit 24 000€.

Et dans la mesure où elle s'engage dans la construction de bâtiments sociaux elle bénéficie d'un abattement de 30% pour le rachat de la maison et du foncier soit 36 000€.

Pour le financement de ce projet en collaboration avec XL Habitat 2 solutions sont envisageables, la réponse est attendue pour 2024.

1) XL Habitant rachète BUGA et l'inclut dans le projet global.

2) La commune rachète à 60 000€ (120 000€-24 000€-36 000€) et elle reste propriétaire en mettant à disposition à XL Habitat à travers un bail emphytéotique pour une durée de 60 ans.

Cette proposition permet de rester propriétaire et de garder la main.

Compte tenu des interrogations à propos de l'extension, du bâtiment existant, du foncier, etc.

A l'unanimité les membres du conseil APPROUVE cette solution.

- Nouvelle association

M. le Maire au nom de Véronique COMETS indique qu'une nouvelle association a été créée par Damien VIREPINTE et Cyril BOUCAU, LES FURYBARTHES. Elle a pour objectif de promouvoir

- La culture

- L'art

- La protection de l'environnement au sein des Barthes de l'Adour.

Elle organise un évènement artistique et musical le 16/09/2023 à 18 :00 pour lequel vous avez reçu une invitation par mail.

- Journée olympique

M. le Maire au nom de Véronique COMETS informe le Conseil que dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 en vue des Jeux Olympiques 2024, Véronique COMETS avait proposé une réunion aux associations sportives, car la commune a été contactée par le service des sports de MACS afin qu'elle se positionne pour un évènement.

MACS et le Comité Départemental Olympique et Sportif souhaitent l'accompagner financièrement et matériellement.

Sans réponse des associations sportives, une nouvelle réunion sera proposée courant septembre afin de réfléchir à cet évènement dont la date du 08 juin 2024 a été retenue.

MACS doit en lancer la publicité, des communes ont d'ores et déjà prévu des animations.

- Plan Fanfare

M. le Maire au nom de Véronique COMETS informe le Conseil que suite à la pandémie, le Ministère de la Culture a mis en place une subvention afin de soutenir les fanfares et harmonies.

Véronique COMETS a transmis cette information à la batterie fanfare en janvier 2023. Elle a constitué le dossier de demande de subvention et la transmise à la DRAC. Au mois de juin, la batterie fanfare s'est vue attribuer une subvention de 1600€.

Véronique COMETS a été remerciée pour cette subvention bien venue.

- Bilan du marché des producteurs

M. le Maire indique que pour cette édition 2023, le marché des producteurs a réalisé un très beau succès.

C'est la plus grosse fréquentation enregistrée par rapport aux 6 précédentes. Environ 500 personnes sont venues se régaler.

L'association de l'Amicale du soleil couchant a parfaitement assuré la tenue de la buvette et la vente des frites. Elle a réalisé un bénéfice de 1387€.

- Baie vitrée

M. le Maire signale que lors du marché des producteurs, la grande baie coulissante de la salle des associations a été endommagée, voire même vandalisée. L'entreprise FOIS est intervenue en urgence car les associations qui utilisent la salle avaient signalé que la serrure avait été forcée au pied de biche. Elle a établi un devis qui s'élève à 2124€, une déclaration d'assurance a été effectuée auprès de l'assurance qui prendra en charge les frais.

Stéphane SIMON rajoute que le volet roulant a peut-être aussi été endommagé, car les intrus ont dû le soulever avant de forcer la baie. Les montants de la fenêtre côté extérieur étaient écartés et elle ne tenait plus.

- Fêtes 2023

M. le Maire déclare que c'étaient de belles fêtes. Le temps était magnifique et les animations nombreuses. Néanmoins il témoigne d'une déception pour le spectacle « Les brigades du pire » qui ne présentait aucun intérêt aussi bien culturel qu'intellectuel.

Laurent SAINT AUBIN tient à préciser que l'équipe des jeunes est toujours aussi dynamique et motivée.

Contrairement à d'autres villages ce ne sont que des jeunes, le changement de direction est passé inaperçu pour le public.

Seul petit bémol, il faudra anticiper le démontage du chapiteau et ne pas le prévoir le lundi matin où ce sont les agents communaux et lui-même qui ont dû l'effectuer. Les jeunes n'étaient pas aptes physiquement à participer.

Stéphane SIMON souligne qu'au niveau du tri c'était parfait. Il espère que cette année nous allons gagner le challenge du SITCOM.

Ils ont enregistré plus de recettes que l'année précédente (6000€), bien que le samedi était très chaud et que seulement 150 repas aient été servis.

Roger MONRREJEAU s'interroge du lieu où aura lieu le spectacle des vachettes.

Un pétard lancé dans les toilettes du Bon Coin a occasionné une dépense de 89€ pour leur changement effectué par Sébastien COMETS.

- Semaine des élus

M. le Maire rappelle que le 15 septembre 2023 à Saint Vincent de Tyrosse, La Communauté des communes organise un séminaire de tous les élus du territoire. Il est encore temps de s'inscrire par mail en réponse à celui que vous avez dû recevoir.

- Rentrée scolaire

M. le Maire confirme au conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée, les 6 classes sont maintenues.

Mme PIRUS assure la maternelle à 80% avec l'aide d'une remplaçante le lundi.

Mme LERCHUNDI-PASCOUAT reste directrice avec la même remplaçante le mardi.

Roger MONRREJEAU demande si l'école est consultée pour la répartition des élèves dans les classes de 6^{ème} au Collège de Saint Martin de Seignanx.

Cette année il y a eu des oubliés.

Il lui est répondu que non, l'école n'est pas consultée mais les élèves peuvent faire une demande écrite.

Laurie ARAMENDI propose que cette modalité à effectuer en fin de CM2 soit revue en conseil d'école.

M. le Maire fait part au conseil des problèmes rencontrés en matière de ramassage scolaire en autocar par manque de chauffeurs.

Stéphane SIMON rajoute que le Conseil départemental a sollicité le SITCOM pour recruter des chauffeurs titulaires du permis D.

Il informe le Conseil que la directrice a envoyé un courrier de remerciements à la municipalité et en particulier aux 4 agents qui ont réalisé les travaux réclamés par les enseignants et les parents d'élèves.

- Implantation antenne 4G

Stéphane SIMON signale qu'un RDV aura lieu le 21 septembre directement sur le terrain avec un technicien. Il proposera le petit triangle chemin Fonchon pour étude d'implantation.

- Commission bâtiments

1) Bibliothèque

Stéphane SIMON informe le Conseil qu'une commission bâtiment va se réunir prochainement afin d'étudier les devis reçus pour les volets, pour les peintures. 2 charpentiers ne se sont pas positionnés car ils n'étaient pas concurrentiels.

Claudette BOUGAULT confirme que si la superficie de la médiathèque atteint 100 m², la Médiathèque des Landes pourrait subventionner une partie des travaux. Elle doit recevoir les devis avant le 31 octobre 2023.

2) Informations travaux

Stéphane SIMON fait part au conseil que des travaux de réfection de chaussée et de réglage d'accotement auront lieu à compter du 21 septembre 2023 Route de Saint Jean de Marsacq.

Le curage des fossés commencera le 25 septembre 2023 Route de Bayonne et Route de Saint Jean de Marsacq sous la responsabilité de l'UTD.

3) Etats des lieux de l'éclairage public

Stéphane SIMON est dans l'attente d'un RDV avec le SYDEC pour effectuer un état des lieux de l'éclairage public afin de savoir si on l'éteint en totalité ou partiellement les nuits.

4) Etude de faisabilité

Avant la fin septembre un RDV aura lieu à propos de l'étude de faisabilité pour la modification de la sortie de la route venant de St Jean de Marsacq sur la Départementale en déplaçant la chicane vers les Routiers. Stéphane SIMON sollicite la présence un vendredi après-midi, d'autres membres de la commission, en particulier Laurent SAINT AUBIN. L'UTD a déjà pris contact avec les riverains.

5) Groupement de commande pour les prestations de balayage et de curage

Travail sur le CCTP et le BPU

Stéphane SIMON informe le conseil que l'on va recevoir les besoins nécessaires de la commune pour pouvoir adhérer au nouveau groupement dédié au curage des canalisations ce qui va nous impacter car les avaloirs sont bouchés même en pratiquant un entretien régulier. On se retrouve avec des désordres liés au sable qui bouche les canalisations.

Stéphane SIMON signale que la tonte des fossés a commencé vers Loustaou ce que confirme Claudette BOUGAULT qui signale que la tonte s'est arrêtée juste avant son domicile et c'est dommage pour 50 m restants à faire.

M le Maire lui rappelle que le chemin est rural à son niveau, qu'il est la propriété de la commune mais à la charge des propriétaires pour l'entretien. Le communal s'arrête là où le rural commence.

Stéphane SIMON précise que le curage avait été effectué l'année dernière à sa demande.

6) Travaux de voirie

Les travaux de VRD ont été faits

- L'enfouissement des canalisations entre la sortie de l'école et Guillemain, c'est balisé sur le côté.
- L'entreprise POUYANNE a réalisé l'évacuation du pluvial à Pascouaou.
- Cette semaine les agents communaux ont arraché la souche du tilleul du Bon Coin. Ils ont comblé avec du caillou, en attendant le revêtement définitif.

7) Point sur les agents communaux

L'équipe de cet été a bien travaillé, les anciens étaient ravis de travailler avec un jeune et vice et versa. Il a été bien intégré. Laurent SAINT AUBIN a assuré le tutorat avec Sébastien COMETS.

M. le Maire rappelle que Dominique SERRES est en arrêt jusqu'au 01/12/2023

Jean-Marc GANDAUBERT est arrêté jusqu'à hier, il est en arrêt maladie depuis le 2 mai 2023.

Côté employeur c'est difficile à gérer.

- Point sur l'école

Laure LACAZETTE informe le conseil sur plusieurs points

1) Aide scolaire

Il y a un changement organisationnel

Brigitte ITALIANO, AESH, était présente près de l'enfant de 7h30 à 9h00

En accord avec la famille et la mairie, Brigitte travaillerait de 8h00 à 8h50 temps de garderie et de 12h40 à 13h20 le temps de la cantine et la récréation.

L'aide resterait à 1h30 par jour, seule la répartition des horaires change.

Il y a eu une phase de test.

2) Projet rénovation énergétique

Les membres du groupe de travail ont retravaillé le cahier des charges

3) Nombre de classes

Les effectifs sont en baisse, 119 élèves sont accueillis cette année. Les 6 classes sont maintenues avec des effectifs qui vont de 16 à 22 élèves. C'est confortable. A voir sur l'année prochaine.

4) Commission école

La date est à fixer

5) La Cantine

L'organisation de la cantine sera présentée plus tard

M. le Maire intervient en précisant que la réhabilitation du Bon Coin passe par une réorganisation de la cantine. En effet les maternelles ne peuvent pas rester dans la salle du bar.

Le service des repas sous forme de Self-service en agrandissant ou en modifiant l'espace existant de la cantine des grands pourrait être une solution.

Certaines communes sont déjà équipées, M. le Maire propose d'aller voir comment ça fonctionne.

Une visite du fonctionnement à St Geours de Maremne en date du 22/09/2023 à 11 :30 sera proposée aux membres de la commission école.

- Point sur la bibliothèque

Claudette BOUGAULT informe le conseil que le Ministère de la Culture a lancé ce jour, une campagne nationale de communication pour redonner envie de franchir les portes des bibliothèques. Ce devait être le meilleur moment pour les bibliothèques pour organiser des événements festifs.

3 animations étaient prévues :

La venue d'une ludothèque ambulante, séance de l'apprentissage de l'anglais par le jeu et lecture de contes pour les jeunes enfants avaient été validées par la commission.

2 manifestations payantes n'étaient pas subventionnées par la Médiathèque Départementale des Landes parce qu'elle n'était pas à l'origine de cette campagne et les responsables étant en congés cette campagne est tombée à l'eau.

Les animations seront reprogrammées ultérieurement pour quelques séances afin de voir si elles trouvent leur public ou pas.

Demain une réunion organisée par MACS va aussi proposer des animations à meilleur marché.

A voir

En ce qui concerne la rénovation de la bibliothèque Claudette BOUGAULT rajoute que les aménagements extérieurs peuvent faire aussi l'objet d'une subvention, comme un banc contour d'arbre.

Elle évoque également les problèmes de stationnement récurrents devant la bibliothèque, les riverains occupants toutes les places au détriment des usagers de la médiathèque.

La fréquentation est restée stable pendant la période estivale et elle est en forte hausse depuis la rentrée et la mise à disposition des lecteurs petits et grands d'environ 80 nouveautés acquises récemment.

Quant aux relations avec l'école elles perdurent, chaque trimestre des ouvrages sont prêtés par la MDL pour toutes les classes selon des thèmes choisis par les enseignantes. A la fin du trimestre les élèves peuvent venir les emprunter à la bibliothèque.

Elle demande au conseil si elle peut ouvrir une page Facebook qu'elle alimenterait elle-même pour une plus grande réactivité.

5 – Questions diverses

- Loyers impayés

*Pour l'appartement du Bon Coin, le jugement est prévu en septembre 2023.

*Pour l'appartement du presbytère, le locataire est parti depuis le 31 juillet 2023, le logement a été laissé en bon état, il suffira de quelques travaux de rafraîchissement et un changement du mobilier de cuisine pour qu'il soit prêt à la location. Une demande de logement est déjà à l'étude.

- Situation de la boulangerie

Anne-Cécile BARBIER a vendu sa boulangerie de Cauneille. Celles de Sainte Marie et de Port de Lanne ont été placées en redressement judiciaire. Un mandataire judiciaire a été nommé. Les fonds de commerce sont en vente. Les acquéreurs ont jusqu'au mois de septembre 2023 pour se faire connaître.

Laurie ARAMENDI pense que la municipalité a un droit de regard sur la vente du fond de commerce. Il faudra vérifier que cette mention soit bien indiquée sur le contrat de bail.

- Fournitures scolaires

Laurie ARAMENDI demande que la question de l'achat de fournitures scolaires hors fournitures scolaires fournies par la municipalité soit abordée à l'occasion d'un conseil d'école. Pourquoi ne pas mutualiser ces achats, mais ce serait le rôle de l'APE.

2 solutions sont envisageables :

- Soit les enseignants rationalisent leur demande par rapport au budget de l'école

- Soit proposer par l'intermédiaire de l'APE de mutualiser ces coûts par des achats groupés.

Il faut rappeler que le montant de la subvention de la municipalité allouée pour l'achat de fournitures scolaires a augmenté ces 2 dernières années.

Laure LACAZETTE conclue la discussion en proposant que cette question soit débattue au prochain conseil d'école, elle relève de ses compétences, de celles des parents et notamment des délégués.

- Fermeture pour travaux de la piscine de Bénesse Maremne

Laurie ARAMENDI rappelle que la municipalité est en délégation de service public sur la piscine de Bénesse Maremne comme MACS.

Ce sujet a été abordé au dernier conseil d'école.

Cette piscine a déjà été fermée à cause du coût énergétique et elle l'est encore à nouveau, alors qu'elle avait été présentée à son ouverture comme un fleuron en matière d'écologie et d'économie d'énergie.

M. le Maire intervient pour préciser que cette fois, elle n'est pas fermée à cause du coût énergétique, mais pour entretien, réhabilitation, rénovation, une coque entièrement en inox va être mise en place.

M. le Maire répond qu'il y a 15 ans, à sa construction les normes étaient différentes.

Laurie ARAMENDI note que cette année, les enfants ne pourront pas y avoir accès.

Laure LACAZETTE informe le conseil qu'elle a questionné le service « Enfance et Jeunesse » de MACS afin de savoir quelle solution était envisagée pour pallier à cette fermeture. Il en ressort que le service avait travaillé sur une organisation pour que les enfants concernés puissent aller dans d'autres piscines géographiquement proches, mais l'Education Nationale a refusé ce projet.

Il faudrait faire une note aux parents pour les avertir.

- Facturation du goûter pendant l'accueil périscolaire et facturation du temps périscolaire

Laurie ARAMENDI demande que soit abordée au prochain conseil la question du goûter. Suite au conseil d'école de juin dernier un parent a déclaré que le goûter ne serait pas suffisamment équilibré. Elle, n'a elle-même rien constaté de tel. Il a été répondu à ce parent que les denrées non utilisées au repas du midi sont resservies au goûter. Ce n'est pas choquant, cela s'inscrit dans l'anti gaspillage.

Par contre, elle soulève le problème de la facturation. Une heure est facturée pour la 1^{ère} demi-heure de garderie parce que le goûter est inclus, alors qu'il est déjà payé dans les frais de cantine.

Tous les parents ont reçu un mail à propos du soutien. Cela commence à 8h10, mais une demi-heure est facturée pour les 10 minutes entre 8h00 et 8h10.

Le logiciel E-ticket peut normalement permettre un autre type de d'exploitation. Il faudrait y réfléchir. Elle aimerait que cette question soit soumise également au prochain conseil.

Laurent SAINT AUBIN propose que ce soit vu en commission école.

Laurie ARAMENDI précise, en commission oui, mais après en conseil.

Laure LACAZETTE prend acte. En ce qui concerne le goûter, il n'y aura pas de débat, il ne s'agissait que de la question d'une seule famille. Un rendez-vous lui a été proposé, mais est resté sans suite.

M. le Maire informe le Conseil que l'Éducation Nationale doit prochainement mettre en place une aide aux devoirs. Les modalités ne sont pas encore connues. Ce serait à la charge des familles.

Laurie ARAMENDI précise que le soutien scolaire est gratuit durant l'accueil périscolaire mais, par contre l'aide au devoir peut être payante.

M. le Maire répond que les enseignants qui feraient l'aide au devoir seront rémunérés, mais pas par la commune. Les décrets d'application ne sont pas encore parus.

- Antenne 4G

Daniel SIBERCHICOT demande si les 4 opérateurs garantissent que la commune sera couverte.

La réponse n'est pas connue.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève la séance à 21h05